

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le premier Octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Le Maire, Jean-Louis REVERT, Stéphane PINABEL, Thierry TOTAIN, Corinne LAUFER, Edwige PERINET, Claudine LEMARDELE, Christophe BELZ, Sighilde LEGOUPIL, Annick MARIE, Alain DESPLANQUES, David LEGOUET, Elisabeth DUHOUX.

Absents Excusés :

Maître LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire,
Annie POISSON a donné pouvoir à Stéphane PINABEL,
Claude DUPONT a donné pouvoir à Jean-Louis REVERT,
Gaële LEROUVREUR a donné pouvoir à Thierry TOTAIN,
Philippe FAUVEL a donné pouvoir à Edwige PERINET,
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Alain DESPLANQUES.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Mademoiselle Sighilde LEGOUPIL est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Le Maire donne quelques informations :

Inauguration du Pôle Nautique le Samedi 3 octobre 2015 à 11h00 en présence de Monsieur Le Sous-Préfet de Cherbourg-Octeville, Monsieur Le Président du Conseil Départemental, Monsieur Le Président de la Région (en principe).

PPRL : Le Commissaire Enquêteur a dû remettre ses conclusions à Madame La Préfète. Pour l'instant, la Commune n'a reçu aucune information quant aux conclusions du Commissaire Enquêteur.

Article Ouest-France du 25 Septembre 2015 de Monsieur BOUSSARD :

Monsieur Boussard a souhaité s'exprimer dans la presse. Monsieur le Maire confirme et maintient tout ce qui a été dit lors des réunions publiques ou écrit dans les bulletins municipaux. La situation financière est très compliquée et la commune s'est trouvée en situation d'impasse financière en 2014 et 2015. La dette consolidée a bien augmenté d'environ 1 million d'euros entre 2008 et fin 2014. Ce n'est pas choquant, mais c'est un fait et il ne serait pas raisonnable d'aller plus loin en ce sens. Dans le même temps, les sommes perçues dans le cadre de la reprise du bail emphytéotique de la Plaine Normande, ont été absorbées, pour environ 600 000€ pour l'acquisition de terrains (autour de la gare de Carteret) et pour le reste, 1,3 millions d'euros, pour financer les nombreux investissements qui ont été réalisés entre 2008 et 2013. Ces investissements (environ 1,1 millions d'euros par an en moyenne) étaient probablement une bonne chose, mais désormais, il n'est plus possible de continuer sur le même rythme, notamment parce que la Municipalité s'est engagée à tenter de ne pas augmenter les impôts locaux et que la baisse des dotations de l'Etat met en difficulté les équilibres budgétaires. Nous devons donc continuer les efforts drastiques mis en place à notre arrivée pour limiter nos dépenses de fonctionnement et commencer à réduire la dette pour dégager des marges.

Monsieur BOUSSARD évoque également le versement de « royalties » à percevoir lorsque l'EPR sera mis en service, mais ce qui était vrai il y a quelques années, ne l'est plus, car le Fonds Départemental

de Péréquation de la Taxe Professionnelle, maintenu pour 2015, n'existera plus dans les années à venir. Les éventuelles compensations ne sont pas encore décidées, et il semblerait que l'on s'oriente plutôt vers des aides à l'investissement. Quoiqu'il en soit et ainsi que nous l'avons toujours dit, il faudra bien, à partir de 2017 commencer à rembourser les annuités (intérêt plus capital) de cet emprunt.

Réforme Territoriale :

Madame La Préfète a dévoilé son projet de réforme de la carte territoriale le 30 Septembre dernier avec un projet de découpage du département de la Manche en 5 grandes communautés de communes. Notre territoire ferait partie du « grand Cotentin » concernant le territoire situé au Nord des marais du Cotentin.

Monsieur Le Maire rappelle que depuis longtemps une discussion est engagée pour un regroupement avec les Pieux.

Les pieux ont par la suite entamé des discussions avec La Hague et Douve-Divette. La 3CI a accepté de commencer une étude sur cette nouvelle proposition à quatre. Madame la Préfète et Monsieur CAZENEUVE ont déclaré qu'il n'était pas envisageable que les deux communautés de communes bénéficiant des « mannes » financières de l'industrie Nucléaire soient regroupées dans un territoire restreint.

Quant à l'idée d'un Grand Cotentin, Monsieur Le Maire n'y est pas opposé, car les compétences seraient alors restreintes, beaucoup de compétences seraient ainsi conservées par les communes, préservant ainsi une nécessaire proximité avec les habitants. Il faudra bien sûr obtenir des garanties sérieuses sur les impacts financiers et fiscaux pour les habitants et mettre en place un projet et un mode de gouvernance. Ce sera un processus long et complexe. Les élus (bureau et maires) de la 3CI se sont prononcés jusqu'à présent plutôt en faveur d'une fusion avec Les Pieux et Les Pieux seulement, ou, à défaut pour la solution du Grand Cotentin.

A ce propos Monsieur le Maire informe de son fort mécontentement suite à la parution de l'article de la Presse de la Manche où il était fait état de la « résistance » des Présidents de communautés de Communes des Pieux, de Douve Divette, de la Hague et de la Côte des Isles face au projet du Grand Cotentin. Il a écrit à Madame la Préfète en précisant qu'il se désolidarisait totalement de cette position incompréhensible du Président GOSSELIN, ce sujet n'ayant jamais été évoqué en Conseil Communautaire.

Il a également, avec Guy CHOLLOT et Claude DUPONT, transmis un communiqué de presse en ce sens.

David LEGOUET précise que cela n'a en effet jamais été évoqué en Conseil Communautaire par Monsieur GOSSELIN. Il demande quand les Conseillers Municipaux auront à se prononcer ? Il lui est répondu avant mars 2016, mais il rappelle que lorsqu'il conviendra d'entrer dans les détails financiers, techniques... cela prendra du temps.

Communes Nouvelles :

Une réunion est prévue le 8 octobre à Saint Jean de la Rivière mais le projet est au point mort, les communes voisines ne semblant pas intéressées.

Projet extension portuaire :

Le projet avance, les études seront présentées en comité restreint prochainement.

1 - INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES A MONSIEUR LE MAIRE.

Monsieur Le Maire informe des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil dans le cadre des délégations.

- N° 17.2015 -Signature du marché à bons de commandes pour les vêtements de travail avec la société Center Pro de Saint Lô : (Marché à bons de commandes avec un montant minimal de 2000€ annuel et maximal de 7 000€ annuel).

- N° 18.2015 – Signature du marché à bons de commandes pour la maintenance des installations thermiques de la ville avec la Société IDX de Colombelles – Montant annuel de 1 771€00 HT.
- N° 19.2015 – Signature du marché relatif à la fourniture et à la livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire du 1^{er} Septembre 2015 au 31 Août 2017 avec a Société RESTECO de BEDEE
 - o Prix maternel : 2.12€ HT
 - o Prix primaire et adulte : 2.17€ HT
 - o Repas PAI : 5.50€ HT. (repas complet pour enfants très allergiques)

Au sujet de la restauration scolaire, David LEGOUET rappelle qu'il y avait eu un projet avec le Collège et demande si cette étude est toujours d'actualité ? Il lui est répondu que pour l'instant la Société RESTECO convient à tout le monde et que c'est beaucoup plus économique.

2. AUTORISATION DE DEFENSE DE LA COMMUNE – AFFAIRE SOCIETE ITAS/TIM :

Monsieur Le Maire informe que la Société ITAS TIM, qui a pour activité la construction des infrastructures de télédiffusion nécessaires à la mise en place et au développement de la TNT, a déposé le 1^{er} Avril une déclaration préalable pour l'installation d'un Pylône d'une hauteur de 42mètres au lieu-dit les Friquets.

Cette déclaration a fait l'objet d'une opposition en date du 18 Avril 2015 par la Mairie au motif notamment que ce projet porte atteinte à l'environnement et ne s'insère pas dans le site.

La Société a déposé un recours gracieux auprès de la Mairie et a porté cette affaire devant le Tribunal Administratif de Caen le 4 Août 2015.

Jean-Louis REVERT donne quelques explications. Cette société demande l'installation d'un nouveau pylône à côté de celui déjà existant au château d'eau de Carteret afin de proposer des hébergements à d'autres opérateurs moyennant une location moins chère. Cela relève de la libre concurrence, cependant il pourrait y avoir une troisième, voire une quatrième demande...

Ce projet a été refusé une fois en 2013 et à nouveau en 2015.

Pourquoi multiplier ces pylônes alors que la commune va être équipée de la fibre optique ? A ce sujet Jean-Louis REVERT informe que la pose des câbles est en cours pour alimenter les points de mutualisation. Il restera ensuite 8 à 10 mois de travaux.

Toutes explications entendues, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à faire appel à Maître SAVEREUX pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

3. NOUVELLE PROPOSITION POUR L'ACQUISITION DES DEUX BUNGALOWS PAR M. HEBERT

Lors du Conseil Municipal du 30 Juin 2015, le Conseil a autorisé Monsieur Le Maire à vendre à Monsieur Denis HEBERT les deux bungalows qui sont actuellement stockés sur le terrain SNCF et qui servaient de locaux de stockage à l'Ecole de Voile avant leur déménagement au Pôle Nautique. Monsieur HEBERT avait fait une proposition à 4 000€ pour les deux et le Conseil avait décidé un prix de vente à 5 000€.

Monsieur HEBERT demande la révision de cette décision pour un montant de 4 500.00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

4. EFFACEMENT DE DETTES EAU ET ASSAINISSEMENT SUITE A UNE ORDONNANCE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE CHERBOURG.

La Trésorerie a transmis le 11 Août dernier un dossier relatif à l'effacement d'une dette Eau et Assainissement pour un particulier en raison d'une décision du Tribunal d'Instance de Cherbourg. Les sommes sont les suivantes : 35.87€ pour le budget du service Assainissement et 156.09€ pour le budget du service des Eaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à cet effacement de dette.

5. DECLASSEMENT DE DIVERS MATERIEL TECHNIQUE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le déclassement de divers matériel technique obsolète afin que ce matériel puisse être sorti de l'inventaire communal :

- Compresseur PIX AIR 5005 (AEDS) 1995
- POSTE STRADY Redressor 2000 1988
- TRONCONNEUSE STHIL TS 400 (Melain 20199) 1999
- Souffleur ECHO 650 (Melain) 2006
- Tronçonneuse CS 350 ECHO 2003
(Melain 350 115 54)

Thierry TOTAIN précise que ce matériel est inutilisable.

6 - TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2016.

Stéphane PINABEL propose d'instaurer des tarifs nouveaux pour locations diverses ou occupation du Domaine Public et de réviser les tarifs existants pour l'année à venir en appliquant une hausse d'environ 2%, avec arrondi, notamment pour la salle de sports, pour faciliter les encaissements par la Régie.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Location podium 24 h (hors association BC)	150€ + 50€ par jour supplémentaire
Location du praticable (scène modulable) (hors association BC) supplémentaire	100€ + 50€ par jour
Location de la berce (tables et bancs, hors associations BC)	100.00
Création d'un panneau signalétique commerciale l'intérêt local	70.00
Cirques Forfait emplacement 3 jours	250.00
Forfait manège une semaine	150.00
Emplacement par jour pour food Truck	19.00
Forfait électricité/ jour de présence food truck (limite kva : Ampères?)	5.00
Utilisation de la Salle des Douits :	
Location de la Salle 24h pour professionnels et particuliers supplémentaire	150€ + 80€ par jour
Location de la Salle des Douits pour les associations communales : semaine puis 15€ par jour supplémentaire	90€ par week-end ou 24h en
Location de l'Eclairage scénique 24h00 (hors associations BC) supplémentaire	50€/jour + 25€ par jour
Location Vidéo + écran (salle) Hors associations BC : supplémentaire	30€ par jour + 15€ par jour

Les associations communales auront la gratuité pour une utilisation de la salle des Douits une fois par an ainsi que pour leur assemblées générales

Elles bénéficieront également de la gratuité de l'utilisation de la sonorisation, selon la signature d'une convention.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Au sujet des cirques, Monsieur Le Maire précise qu'il a reçu deux représentants de la DDTM et deux architectes paysagistes de l'Etat pour une visite des deux terrains au nord et au sud du havre pour lesquels la Commune ne dispose plus d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime, l'un en herbe qui est laissé à l'Etat puisque toutes les demandes d'autorisations sont systématiquement refusées et pour lequel, la redevance n'est plus payée, et l'autre, à usage de parking, le long de la rue des Bosquets. Pour celui-ci, il est envisagé de demander un transfert de gestion du Domaine Public et de conserver une partie en parking, et engazonner l'autre partie afin de pouvoir y accueillir des cirques, à titre exceptionnel cependant.

7- EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX :

Le STAP de la Manche (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) demande une délibération du Conseil Municipal sollicitant les subventions pour les travaux (validés) à réaliser sur la tourelle du clocher et sur les menuiseries de la terrasse du clocher et de la porte Nord de l'Eglise.

Pour mémoire, les montants des travaux sont les suivants : (validés par le STAP)

Entreprise BODIN, Maçonnerie, Taille de Pierre 4 167.07€HT

Entreprise RENOV'DES MARAIS, Menuiserie, Ebénisterie 2 080.00€HT,

Soit un total de 6 247.07€ HT.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, valide la demande de subvention.

Au sujet de l'Eglise, Monsieur Le Maire informe que Dimanche dernier, il a symboliquement remis les clés de l'Eglise Saint Germain de Barneville au nouveau prêtre, Monsieur Serge LEMIERE.

8 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DES CARRELETS – QUINETOT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Thierry TOTAIN rappelle que ce programme de travaux s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé au carrefour Boudet et est inscrit au contrat de territoire, une antenne en attente a été créée lors des travaux précédents. 13 Habitations seront raccordées. Estimation du maître d'œuvre : 263 000€ HT
La consultation est lancée et 4 entreprises ont répondu. Le choix du maître d'œuvre se porte sur l'offre présentée par l'entreprise MESLIN pour un montant de 229 869.08€ HT comprenant les travaux d'Assainissement (201 182.08€) (pose de collecteurs d'eaux usées en PVC et ponctuellement en fonte) mais également la dépose et la réfection du réseau AEP (28708.00€) (la nouvelle conduite sera posée en parallèle du réseau d'assainissement en tranchée commune pour limiter les coûts). Une canalisation provisoire aérienne sera posée pour alimenter les abonnés durant les travaux), ainsi que la pose d'un pont cadre afin de maintenir l'écoulement des eaux pluviales au passage de la nouvelle conduite des eaux usées.

L'offre n'est pas la moins chère mais c'est la mieux disante après application des critères de pondération définis par l'Agence de l'Eau qui préconise que la partie technique doit être dotée d'un coefficient supérieur à la partie prix, pour l'obtention des subventions. (Agence de l'Eau : 30% de subvention et 20% de prêt à taux 0 et Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire 3^{ème} génération : 25%)

Elle remporte une note de 97.42 sur 100, Bernasconi : 92.92/100, SITPO : 76.88/100 et LEMARECHAL : 74.66/100

Prix :

BERNASCONI : 220 906.65

SITPO : 313 345.63

LEMARECHAL : 215 060.66 (en redressement Judiciaire depuis le mois de Juillet)

Délais :

BERNASCONI : 10 semaines

SITPO et MESLIN : 8 semaines

LEMARECHAL : 12 semaines.

La Commission chargée de l'étude des dossiers a validé le choix du maître d'œuvre et propose de retenir l'offre de l'Entreprise MESLIN pour un montant de 229 869.08€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la Commission et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'Entreprise MESLIN.

9 - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LES CONTROLES DES TRAVAUX

PREALABLES A LA RECEPTION :

Ce contrôle est obligatoire pour vérifier l'étanchéité des réseaux après les travaux et avant leur réception. 3 entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'offre de la Société AUTO BILAN de Couville pour un montant de 3 312.00€HT

10. SIAT : Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire : demande d'inscription d'un projet d'espace culturel et d'un bassin de natation sur le territoire de la Côte des Isles :

Monsieur le Maire explique que le Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire (S.I.A.T.) est un document de prospective et de programmation territoriale.

C'est un outil pour favoriser un aménagement concerté de l'espace et une planification stratégique et financière intercommunale,

Il s'agit de définir les priorités du territoire et de mettre en cohérence les différentes politiques d'équipement, d'infrastructure et de réseaux, de développement et d'extension urbaine dans un souci de développement durable.

A une question, Alain DESPLANQUES précise que le SIAT concerne le territoire de la Communauté de Commune et que ce n'est pas un document contractuel.

Etant un outil de programmation, il serait intéressant de demander l'inscription de projets importants pour notre territoire, tels un espace culturel et un bassin de natation, afin qu'ils soient au moins inscrits, sans certitude bien sûr, qu'ils soient réalisés. Le SIAT couvre une programmation à très longue durée (au moins 10 années)

Stéphane PINABEL précise qu'il est important de se positionner pour ces projets sur le territoire et concernant le bassin de natation, il est important que les enfants du territoire puissent apprendre à nager, et la piscine des pieux est saturée, les créneaux sont compliqués à obtenir. Cela concernerait un bassin de natation dans le style de ce qui existe à Saint Sauveur le Vicomte.

Claudine LEMARDELE demande si l'emplacement est défini ? Il lui est répondu par la négative c'est juste une inscription.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

11. AUTORISATION POUR LE LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHE DES ASSURANCES SUR 4 ANNEES.

Monsieur Le Maire précise que les marchés actuels des assurances pour la Commune (AXA) et pour le Port (A.M.T.M.) arrivent à échéance le 31/12/2015. Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour deux nouveaux marchés qui prendraient effet au 1^{er} Janvier 2016. Il est également demandé la possibilité de signer les contrats avec la société présentant la meilleure offre au cas où les dates du conseil municipal ne coïncideraient pas afin que la commune puisse continuer à être assurée dans le cadre de ses missions.

Pour mémoire les coûts actuels des assurances (hors assurance du personnel) sont les suivants :

Commune / an : 31 290€ (pour information assurance personnel : 47 590.00€)

Port / an : 21 590€

les critères de pondération seraient les suivants :

1. Valeur technique de l'offre (20%)
2. Respect du cahier des charges (40%)
3. Rapport Prix des prestations – garanties offertes (40%)

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur Le Maire et l'autorise à lancer la consultation et à signer les contrats avec la société qui présentera les meilleures garanties.

12. APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) :

La loi du 11 février 2005 (loi « Handicap ») place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les ERP (Etablissements Recevant du Public), catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} Janvier 2015 (!!!)

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place (ordonnance 2014-1090 DU 26/09/2014) les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Ce dispositif est obligatoire et il permet d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans selon les cas pour tous les établissements non conformes au 31/12/2014. Il s'agit d'une programmation de réalisation et un chiffrage dans le temps.

Pour les collectivités, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire à joindre au dossier de programmation des travaux.

Proposition de programmation des travaux d'accessibilité sur deux périodes de trois ans			
3 établissements feront l'objet de demande de dérogation au vu de la complexité			
MEDIATHEQUE – RUE JEANNE PROVOST - BARNEVILLE-CARTERET			aide humaine pour accès rayonnages
GROUPE SCOLAIRE – RUE PIERRE DE COUBERTIN – BARNEVILLE-CARTERET			aide humaine pour accès rayonnages bibliothèque
SALLE DES DOUITS – AVENUE DES DOUITS – BARNEVILLE-CARTERET			plus de trois marches pour accès estrade
Propositions:			
			travaux envisagés
pour 2015	Mairie	50 000	Mise en place élévateur et automatisation de la porte, mise en place de repères visuels
2016	Salle des Douits (toilettes handicapés)	50 000	Installation de sanitaires PMR - révision du cheminement intérieur - Peintures des nez de marches en contraste
	Groupe Scolaire	45 000	Mise en place de repères visuels Travaux déjà engagés par rapport au diagnostic (changement des portes d'entrée et rampes autour de la salle de motricité) Installation de repères facilement repérables sur les portes - Installation de banc sur le cheminement pour l'école du haut Installation de repères tactiles au sol. Remplacement des avaloirs - Réfection du sol sous le préau.
2017	Centre Eugène Godey	40 000	Installation de repères visuels et tactiles - révision de la signalétique par contraste - révision des seuils d'accès Aménagement des sanitaires côté chambres
	Maison des Associations	12 000	Installation de repères visuels et tactiles - réfection du cheminement - Réfection des sanitaires
2018	Capitainerie (Budget Port)	7 000	Mise en place de repères visuels et changement des menuiseries extérieures
	Bâtiment Rue des Ecoles	20 000	Révision du cheminement d'accès cour arrière - Réfection des sanitaires - Installation de repères visuels
	Eglise	5 000	Réfection du cheminement et repères visuels - Aide humaine possible -
2019	Poste de Secours	5 000	Changement de la Porte d'accès - Ne fonctionne que deux mois par an. Remplacement des avaloirs - installer des contrastes visuels - pose de nez de marches non glissants et contrastés -
	Tennis	20 000	Revoir les sanitaires
	La Poste	4 000	Installation de repères visuels et tactiles
	Trésorerie	4 000	Installation de repères visuels et tactiles
	Médiathèque	7 000	Revoir le ressaut et installation de repères visuels et tactiles
2020	Salle de sports	10 000	Mise en place de signalétique adaptée - Changement des menuiseries extérieures - et réfection des sanitaires
	Salle du Parc	20 000	Revoir le cheminement d'accès par le parc - éclairage et installation de repères visuels contrastés
	Stade	7 000	Installation de repères visuels et amélioration des sanitaires
	Boulodrome	5 000	Aménagements pour accès handicapés moteurs.
	La Chapelle Saint Louis	5 000	Revoir un point d'éclairage et réfection de l'accès
		total	316 000

Ce qui représente un coût d'environ 53 000€ par an.

David LEGOUET demande pourquoi inscrire des travaux sur le Bâtiment de la Rue des Ecoles, s'il doit être vendu. Il lui est répondu que ce bâtiment n'est pas inoccupé, il abrite pour l'instant des services à la Personne.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet AD'AP.

La parole est donnée aux Conseillers Municipaux :

David LEGOUET demande des nouvelles quant à l'utilisation de la chenillette. Monsieur Le Maire informe qu'elle doit être dans le chenal le lendemain, elle a déjà effectué plusieurs interventions. Quelques réglages ont été réalisés et doivent encore l'être, mais, à ce stade, les résultats semblent satisfaisants.

Thierry TOTAIN précise que l'agence Routière de la Haye du Puits a précisé que des travaux de réfection de voirie Rue Médéric et Rue Saint Jean seront réalisés avant la fin de l'année.

David LEGOUET demande ce qui va être mis en place pour le désherbage puisqu'il n'est plus utilisé de produits phytosanitaires. Thierry TOTAIN lui répond que des essais pour un débroussaillage mécaniques sont en cours, mais quoi qu'il adienne, il va falloir que les mentalités changent, et que l'on s'habitue à voir quelques brins d'herbe, ce qui n'est pas en soit, choquant.

Il précise qu'un règlement de voirie est en cours de rédaction et que les entretiens des pieds de murs notamment, seront bien décrits dans ce règlement et à la charge des propriétaires riverains.

Elisabeth DUHOUX propose que la commune fasse une distribution de graines, genre roses trémières, afin que les riverains se responsabilisent. Thierry TOTAIN estime que c'est une bonne idée.

Stéphane PINABEL donne deux informations :

L' Etude du P.A.V.E. est terminée et les résultats seront transmis prochainement aux Conseillers Municipaux.

A l'occasion des vacances de la Toussaint, une exposition (prêtée par TATIHO) se déroulera sur la Commune du 18 Octobre au 31 Octobre prochain sur le thème des coquillages. Elle sera également ouverte pour les vacances de Noël et pour les scolaires.

Claudine LEMARDELE demande ce qui pourra être envisagé pour le passage du Tour de France. Chacun peut y réfléchir.

La séance est levée à 22h00.

Vu, le Maire, Pierre GEHANNE,

